



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 23 novembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 novembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato et Paul Mancini à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Jacques Billard et Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Annie Sichi à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Marine Schinto, Dominique Carlotti et Jean-Pierre Sollacaro à Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à Simone Guerrini, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, David Frau à Marine Ponzevera, Christian Bacci et Muriel Piera à Aurélia Massei, Sébastien Deliperi à Basiliu Moretti, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon à Vanina Angelini-Buresi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

**Etaient absents :**

Isabelle Jeanne, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	19
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200046-20201123-2020\_280-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020  
Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 23 novembre 2020**  
**Délibération N°2020/280**

**Décision modificative n°1-2020 Budget Principal Ville**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'année 2020. Ce projet de décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte des nouveaux engagements décidés par l'équipe municipale et des financements associés, ainsi que des décalages dans l'avancement de certains projets.

Cette décision modificative a pour premier objectif de mettre en application dans le budget communal les dispositions prévues dans la circulaire NOR TERB2020217C visant à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Ce projet de décision modificative n° 1 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	2 272 860€
- En recettes et en dépenses d'investissement	4 217 785€
<b>Total décision modificative n°1</b>	<b>6 490 645€</b>

**I - En section fonctionnement les inscriptions nouvelles concernent :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap.011	Charges à Caractère général	1 558 680€	Chap. 70	Produits des services	37 200€
Chap.012	Charges de personnel	0€	Chap. 73	Impôts et taxes	216 780€
Chap.014	Atténuations des produits	-120 000€	Chap. 74	Dotations et subventions	894 610€
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	45 000€	Chap. 75	Autres produits de gestion	-16 630€
Chap. 66	Charges financières	10 000€	Chap. 76	Produits financiers	
Chap. 67	Charges exceptionnelles	110 000€	Chap. 77	Produits exceptionnels	-30 000€
Chap. 68	Dotations aux provisions		Chap.013	Atténuations des charges	
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>1 603 680€</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>1 101 960€</b>
Chap 023	Virement à la section d'investissement	435 000€	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	1 170 900€
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	234 180€			
<b>Total Dépenses d'ordre</b>		<b>669 180€</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>1 170 900€</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>2 272 860€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 272 860€</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

**La prévision concernant la masse salariale (012) est inchangée par rapport au vote du BP**

### 1 - Les écritures relatives à la circulaire NOR TERB2020217C du 24 Août 2020

Des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de la COVID-19 affectent les budgets de la Ville d'Ajaccio, notamment par leurs effets sur les équilibres budgétaires et sur la capacité d'autofinancement ainsi que sur la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents.

La circulaire\_NOR TERB2020217C prévoit d'adapter le cadre budgétaire et comptable afin d'offrir des solutions de nature à répondre aux enjeux budgétaires :

- Assouplissement de la procédure d'étalement des charges avec la création d'un compte dédié afin de suivre les dépenses de fonctionnement donnant lieu à un étalement sur plusieurs exercices (5 ans),
- Création d'une annexe budgétaire permettant de retracer les dépenses liées à la crise,
- Assouplissement du dispositif de reprise des excédents de fonctionnement capitalisés,

Les dépenses de fonctionnement du budget de la Ville éligibles à l'étalement des charges sont les suivantes :

- Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire : frais de nettoyage des bâtiments, frais liés au matériel de protection (n'ayant pas fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'Etat), aux aménagements des accueils du public ... Les frais de personnel ne sont pas concernés par la circulaire
- Les surcoûts induits sur les contrats de commande publique correspondant à des modifications des conditions économiques des contrats liées à la période de l'état d'urgence sanitaire
- Les abondements de subventions d'équilibre aux budgets annexes résultant des effets de la crise sanitaire

La période couverte par cette dérogation s'étend du 24 mars 2020 à la fin de l'exercice budgétaire 2020, journée complémentaire incluse. Une délibération sera soumise au vote du Conseil Municipal en janvier 2021 pour valider un état des mandats relatifs aux charges à étaler.

La prévision budgétaire concernant les dépenses COVID-19 est la suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement	011	1 034 500,00 €	74
	65	270 000,00 €		
	042/6812	234 180,00 €	042/791	1 170 900,00 €
<b>Total</b>		<b>1 538 680,00 €</b>		<b>1 304 500,00 €</b>

	Dépenses		Recettes	
	Investissement	040/4818	1 170 900,00 €	040/4818
<b>Total</b>		<b>1 170 900,00 €</b>		<b>234 180,00 €</b>

Les dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire et comptabilisées au chapitre 011 s'établissent à **1 034 500€**.

L'Etat subventionne l'achat des masques durant la période du premier confinement soit **133 600€** au chapitre 74 (recettes)

Le budget annexe du stationnement est en déséquilibre en 2020, car ce service est gratuit durant les périodes de confinement. Une subvention d'équilibre depuis le budget principal vers le budget annexe de **270 000€** est nécessaire. Cette dépense est éligible à l'étalement des charges.

Les charges à étaler s'établissent donc à **1 304 500€**. Elles sont financées par la subvention « Etat » concernant les masques et par une recette d'ordre correspondant à la différence soit **1 170 900€** (chapitre 042).

En 2020, le budget de la Ville supporte 1/5<sup>ème</sup> des dépenses non subventionnées soit **234 180€** inscrites en dépenses d'ordre (chapitre 042)

Les dépenses d'ordre sont croisées en investissement au chapitre 040. Ce jeu d'écriture comptable permet donc de basculer 4/5<sup>ème</sup> de la charge COVID en investissement et de financer cette charge exceptionnellement avec de l'emprunt. Il vous est proposé de recourir à cette possibilité et de souscrire un emprunt de **1 M€** auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer les dépenses liées à la crise sanitaire, dans l'esprit de la circulaire.

## 2 - Les autres ajustement de recettes de la section de fonctionnement

a) Les dotations et participations (chapitre 74) affichent une progression de **894 610 €**.

Les principaux réajustements proposés portent sur :

- **+ 381 640€** provenant du projet ANRU. Il s'agit de la valorisation de charges de personnel auprès du financeur « Banque des territoires ». Cette subvention est comptabilisée au budget principal car les dépenses de personnel (012) ont été réalisées sur ce budget durant la durée du projet. Cette recette a déjà été perçue.
- **+ 300 000€** correspondant à la convention de gestion des eaux pluviales passée avec la CAPA (délibération 2020/151 du 29 Juin 2020)
- **+133 600€** de recettes COVID (masques) évoquées supra
- **+79 370€** relatifs à la constatation de subventions perçues non inscrites au BP

b) Les impôts et taxes (chapitre 73) affichent une progression de **216 780 €**.

Les principaux réajustements proposés portent sur :

- **+ 125 200€** concernant les recettes « Commerces et artisanat ». L'application de la délibération 2020-256 d'octobre 2020 portant sur les exonérations liées à la crise sanitaire COVID conduit à réévaluer les prévisions du BP,
- **+ 91 580€** proviennent d'un ajustement en faveur de la Ville du FPIC (péréquation horizontale).

Des ajustements minimes sont également proposés

- au chapitre 70 (produits des services) dans le domaine du commerce et de l'artisanat pour **+37 200€**,
- au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) pour **-16 630€** dans le domaine des loyers

- au chapitre 77 (Produits exceptionnels) pour **-30 000€**, correspondant à des recettes de sponsoring non réalisées (événements annulés).

### 3 - Les dépenses de la section de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

#### **a) Les charges à caractères général (chapitre 011) enregistrent une hausse de 1 558 680€**

**1 034 500€** sont des dépenses relatives à la crise sanitaire COVID 19 (voir paragraphe 1 du présent rapport)

**524 180€** relèvent d'opération non liées à la crise sanitaire, s'ajoutant aux prévisions du BP. Les principaux crédits de ce chapitre se répartissent de la manière suivante :

<b>Fonction</b>	<b>Montant proposé à la DM</b>
Administration générale	551 830,00 €
Services techniques	319 665,00 €
Politique de la ville	23 735,00 €
Police municipale	22 630,00 €
Sports	5 520,00 €
Scolaire (limitation des transports pour les activités extrascolaires – COVID)	-30 120,00 €
Culture (Annulations ou reports d'activités – COVID)	-162 660,00 €
Annulation marché de Noël	-206 420,00 €
<b>Total 011</b>	<b>524 180,00 €</b>

Administration générale : Les besoins de crédits concernent les frais juridiques (avocats – protocoles transactionnels), les contrats de maintenance des bâtiments communaux, les contrats de prestation de services pour la communication et la prise en compte de l'augmentation de la taxe foncière (hausse des taux de la CAPA).

Services techniques : Les besoins de crédits concernent l'entretien de la voirie, la gestion des eaux pluviales, des feux tricolores et des espaces verts.

#### **b) Les autres dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 014 (Atténuations de produit) : -120 000€.** Cette somme avait été prévue au BP pour la participation de la Ville au FPIC (péréquation horizontale). Mais la ville n'est pas contributrice à ce fonds en 2020. Pour rappel, Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel

financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, ce qui n'est pas le cas pour Ajaccio en 2020.

**Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : +45 000€.** Il s'agit tout d'abord de l'augmentation de la subvention au budget annexe du stationnement pour **35 000€** afin de faire face aux pertes de recettes dues aux périodes de confinement. Cette dépense est éligible à l'étalement des charges COVID. S'ajoute **10 000€** pour une subvention supplémentaire à l'association Jazz in Aiacciu.

**Chapitre 66 (charges financières) : + 10 000€.** Il s'agit d'ajuster les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

**Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : + 110 000€.** La Direction des Finances est contrainte d'annuler des titres de recettes émis sur des exercices antérieurs pour **105 000€** dans le domaine des loyers notamment. **5 000€** sont également prévus pour le prix du livre d'art.

Enfin, le virement à la section d'Investissement est augmenté de **435 000€** par rapport au Budget Primitif

## II - En section investissement les inscriptions nouvelles concernent :

Outre les écritures d'ordre relatives à la circulaire COVID et l'emprunt de **1M€** nécessaire financer ces dépenses sanitaires, la section enregistre des réajustements de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. La possibilité de souscrire à un crédit relais à hauteur de **3M€** est également proposée.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Capital des emprunts (Crédit relais)	3 000 000,00€	Chap.16	Dettes et emprunts (Emprunt COVID et crédit relais)	4 000 000,00€
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	27 790,00€	Chap. 13	Subventions reçues	-420 170,00€
Chap. 204	Subventions d'équipement	-237 000,00€	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	-181 225,00€
Chap. 21	Immobilisations corporelles	-13 630,00€			
Chap. 23	Immobilisations en cours	-961 270,00€			
Chap. 27	Autres immobilisations financières (échelonnement vente ACA)	1 080 995,00€			
Chap 45	Opérations pour compte de tiers	150 000,00€	Chap 45	Opérations pour compte de tiers	150 000,00€
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>3 046 885,00€</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>3 548 608,00€</b>

			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	435 000,00€
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections (COVID)	1 170 900,00€	Chap. 040	Opérations d'ordre amortissements (COVID)	234 180,00€
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>1 170 900,00€</b>	<b>Total Recettes d'ordre</b>		<b>669 180,00€</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>4 217 785,00€</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>4 217 785,00€</b>

## 1 – L'emprunt

Il est tout d'abord proposé de souscrire un contrat d'emprunt long terme de **1M€** pour faire face aux dépenses COVID, dans l'esprit de la circulaire NOR TERB2020217C du 24 Août 2020

Il est ensuite proposé d'inscrire un crédit relais de **3M€** (en dépenses et en recettes) adossé aux arrêtés de subvention du nouveau conservatoire. Il s'agit d'une facilité de trésorerie permettant de payer sans délai la SPL Ametarra, mandatée pour l'opération, sans attendre la récupération effective des subventions (l'instruction des dossiers pouvant prendre jusqu'à 6 mois voire plus). Le crédit relais sera remboursé au fur et à mesure des encaissements des subventions (Etat – région). La somme **3M€** est inscrite au chapitre 16 en dépenses et en recettes.

## 2 – Les ajustements concernant les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 et 45 (opérations pour compte de tiers))

Les principaux ajustements de dépenses d'équipement proposés à cette décision modificative concernent des crédits de paiements (CP) sur autorisations de programme (AP). Un rapport dédié est soumis à votre approbation lors de ce même Conseil Municipal. Ce document détaille les modifications tant en dépenses qu'en recettes des crédits fléchés sur les principaux projets d'investissement de la Ville.

Les volumes des CP/AP concernés par cette décision modificative s'établissent comme suit :

Dépenses CP/AP		Recettes CP/AP	
Chapitre	Ajustement DM1	Chapitre	Ajustement DM1
20	-28 620€		
21	-52 100€	13	- 352 045€
23	-622 060€		
45	150 000€	45	150 000€
<b>Total</b>	<b>- 552 780€</b>	<b>Total</b>	<b>- 202 045€</b>

\*45 : Bassins de rétention

Pour les crédits de paiement non gérés en AP, les ajustements sont les suivants :

a) Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : +56 410€.

Désignation	Montant
Logiciel GRITACCES (Programme européen)	48 000€
Frais d'étude FREDIANI	15 000€
Frais d'étude hydraulique (Marché 2019V134 Predit)	12 000€
Frais d'étude PLU	2 000€
Etudes de voirie	-6 590€
Logiciels informatiques	-14 000€
<b>Total</b>	<b>56 410€</b>

**b) Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 38 470€**

Désignation	Montant
Réaménagement hôtel de Ville	55 000,00 €
Equipement police municipale	40 000,00 €
Pistes cyclable INTENSE (Projet européen)	28 800,00 €
Matériel numérique Vie de quartier (Projet européen ITI)	20 740,00 €
Mobilier de bureau	14 000,00 €
Matériel écoles	11 010,00 €
Terrain de voirie	11 000,00 €
Travaux Padules (extérieur)	7 150,00 €
Matériel hygiène	3 500,00 €
Matériel voirie	3 310,00 €
Matériel festivités	3 000,00 €
Matériel "incendies"	2 500,00 €
Matériel "vie de quartier"	2 000,00 €
Vélos EMS	600,00 €
Matériel "espaces verts"	-2 120,00 €
Matériel garage - CTM	-9 260,00 €
Matériel Halle gourmande	-14 760,00 €
Plateforme collaborative eaux pluviales (passage en AP)	-64 000,00 €
Travaux RDC DGST (passage en AP)	-74 000,00 €
<b>Total</b>	<b>38 470,00 €</b>

**d) Au chapitre 23 (immobilisations en cours) : -339 210€**

Désignation	Montant
Travaux Pistes cyclables INTENSE (projet européen)	20 150,00 €
Travaux dans les écoles	49 240,00 €
Travaux musée Fesch	22 000,00 €
Travaux cimetière	19 130,00 €
Travaux port QUALIPORTI (Projet européen)	7 700,00 €
Travaux bâtiments communaux	2 000,00 €



Travaux crèches	1 400,00 €
Travaux stades	-4 380,00 €
Raccordement poteaux incendie	-10 000,00 €
Travaux de voirie	-39 880,00€
Travaux éclairage public (passage en AP)	-152 400,00 €
travaux "espaces verts et aires de jeu" (passage en AP)	-254 170,00 €
<b>Total</b>	<b>-339 210,00 €</b>

### **3 – Les ajustements concernant les subventions d'équipement versées par la Ville (chapitres 204)**

Les crédits relatifs au chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) sont principalement gérés dans le cadre d'autorisations de programme (OPAH – cinéma Laetitia). Un ajustement à la baisse de **-244 000€** est proposé dans le cadre de cette décision modificative. Les détails sont présentés dans le rapport AP/CP

En ce qui concerne les crédits gérés hors AP, il est proposé d'ajouter **7 000€** pour l'association HAGRS afin de participer à l'acquisition d'un véhicule permettant le transport de personnes handicapées.

### **4 – Les ajustements concernant les autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Les conditions de ventes prévues au cahier des charges pour la cession du terrain au profit de l'ACA précisent un étalement du remboursement sur 8 années.

La recette liée à la cession a déjà été inscrite au Budget Primitif (**1 170 000€**). Il convient d'inscrire au chapitre 27 en dépenses **1 080 000 €**, correspondant à la dette à étaler.

Lors de la vente, une recette de fonctionnement au chapitre 77 a été constatée pour **90 000 €**.

Les écritures d'échelonnement de la dette de l'ACA envers la Ville d'Ajaccio seront inscrites au BP 2021 soit :

- En recette de fonctionnement chapitre 77 art 775 un titre de **1 080 000 €** qui constatera le paiement différé.
- En contrepartie au chapitre 27 nature 2764 un mandat **du même montant** qui constatera les paiements différés et qui seront étalés sur les 12 prochaines années.

### **5 - Les recettes de la section d'investissement non gérées en autorisations de programme**

Pour rappel, les subventions (chapitre 13) gérées en AP sont revues à la baisse pour un montant de **-352 045€**. Les dépenses étant temporellement décalées, les recettes le sont également. Le détail est présenté dans le rapport AP/CP

En ce qui concerne les recettes gérées hors AP, les ajustements sont les suivants :

- a) **Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves hors 1068) : - 181 225€.** Cette baisse concerne la taxe d'aménagement qui semble est impactée par la crise sanitaire COVID. La baisse n'avait pas été anticipée au budget primitif.
- b) **Chapitre 13 (Subventions d'investissement) : -68 125€**

Partenaire financeur	Montant DM1
Etat	-20 000€
Région (CDC)	-203 150€
Capa	-90 740€
CAF	-21 665€
Europe	206 930€
Autres partenaires	60 500€
<b>TOTAL</b>	<b>-68 125€</b>

Concernant la CDC, l'Etat, la Capa et la CAF, l'ajustement ne concerne pas des pertes de recette mais des décalages temporels de projet. Cette reprogrammation s'opère par un passage en gestion pluriannuelle (AP/CP).

- c) **Les recettes d'ordre : 669 180€**

Il s'agit du virement provenant de la section de fonctionnement pour **435 000€** ainsi que les écritures liées à la circulaire « COVID » pour **234 180€**

## **6 – Création d'autorisation de programme**

Il vous est enfin proposé de voter l'ouverture de nouvelles autorisations de programme détaillées dans le rapport AP/CP.

Administration générale :

- Acquisition de véhicules 2020
- Travaux bâtiments 2020
- Travaux proximité 2020

Eaux pluviales :

- Actions PAPI
- DMO Bassin Alzo di Leva
- DMO Bassin Peraldi
- DMO Bassin Vazzio

OPAH

- Etudes pré-opérationnelles

Patrimoine :

- Programme musée/patrimoine 2020
- Canal de la Gravona

Voirie :

- Programme voirie 2020
- Bornes de contrôle d'accès
- Co-maîtrise d'ouvrage Voirie CDC/Ville

- Eclairage public

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la décision modificative N°1/2020 du Budget Principal Ville

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 novembre 2020,

### ADOpte

La décision modificative N°1/2020 du budget Principal Ville

### VOTE

**36 voix Pour et 9 Abstentions**

Abstentions : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**